

Convocation du : 27 mars 2015 L'an deux mille quinze, le jeudi 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage : 27 mars 2015 La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19 Étaient présents : Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Evelyne HEULIN, Jean-Marc GEUFFROY, Olivier RICHY, Aurore MILWARD, Aurore LAGARDE, Jimmy PASQUIER, Laurie KOZLOWSKI, Giovanni GIOIA, Corine LE ROUX, Valérie THEVEUX, Jean-Bernard BESSARD, Jean-Claude GOHARD, Monique PETIT

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17 Étaient absents : Josette JOYEUX ayant donné pouvoir à Monique PETIT, Carine BARRIERE ayant donné pouvoir à Evelyne HEULIN, Frédéric THIEL, Virgil DOUINE

Corine LE ROUX est élue secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h45. Celle-ci demande le rajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Octroi d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

### **1. Approbation du compte-rendu du 20 février 2015**

Point reporté au prochain conseil municipal

### **2. BUDGET COMMUNAL - Approbation du compte administratif 2014**

Dépenses Fonctionnement	887 535.82€
Dépenses Investissement	1 197 010.95€
Recettes Fonctionnement	1 075 423.09€
Recettes Investissement	474 996.16€

***Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget principal***

### **3. BUDGET COMMUNAL - Présentation, approbation du compte de gestion 2014 du Receveur**

Le compte de gestion comporte des écritures en conformité avec celles du compte administratif 2014.

***Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2014 du budget principal***

#### 4. BUDGET COMMUNAL - Affectation du résultat

##### En fonctionnement :

Recettes 2014	1 075 423.09€	
- Dépenses 2014	<u>887 535.82€</u>	
	<b>187 887.27€ = Excédent de fonctionnement de l'année 2014</b>	
	<b>249 050.44€ = Excédents de fonctionnement reportés</b>	
<b>Soit au TOTAL</b>	<b>436 937.71€</b>	<b>d'excédents de fonctionnement pour 2014</b>

##### En investissement :

Recettes 2014	474 996.16€	
- Dépenses 2014	<u>1 197 010.95€</u>	
	<b>722 014.79€ = déficit d'investissement de l'année 2014</b>	
	<b>500 250.22€ = Excédents d'investissement reportés</b>	
<b>Soit au TOTAL :</b>	<b>221 764.57€</b>	<b>de déficits d'investissements pour 2014 R001</b>

Compte tenu des RAR d'un montant de 208 162.76 € en dépenses, un besoin de couverture s'avère nécessaire à hauteur de 429 927.33€ à combler avec les excédents de fonctionnement de 436 937.71€.

En conséquence, il convient d'affecter en résultat le montant de **429 927.33€ R1068**  
Couvert par les excédents de fonctionnement soit 436 937.71€

**Le Report à Nouveau est donc un EXCEDENT NET SUR 2014 DE 7 010.38€ R002**

**Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat ainsi présenté**

#### 5. Délibération pour fixation des tarifs des services communaux

Les 13 et 20 mars derniers, un débat d'orientation budgétaire sur 2 séances a eu lieu.

Les élu(e)s ont décidé de porter :

- les tarifs de garderie de 2.75€ à 2.80€ le matin ; de 3.35€ à 3.40€ le soir et de maintenir le tarif de 4.80€ le matin et le soir

A noter que la commune a participé financièrement au paiement de la garderie à hauteur de 10 612.92€ (coût de la garderie 32 861.12€ en dépenses pour des recettes de 22 248.20€, soit un coût de couverture de 67.70%, non compte tenu de la facturation par la CCPH de l'utilisation du centre de loisirs pour un montant de 6 500€).

- Quant au tarif de la cantine, il a été décidé de porter le repas de 3.45€ à 3.55€ ; le prix du repas exceptionnel est maintenu à 6.20€.

La participation financière de la commune a été de 47 839.77€ (coût de la cantine 122 122.17€ de dépenses pour des recettes de 74 282.40€ soit un taux de couverture de 60.83 %).

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs :**

- **Garderie, tarif journalier : 2.80 € le matin – 3.40 € le soir et 4.80 € le matin et le soir**
- **Cantine : 3.55 € le repas**
  - forfait 1 jour 42,60€ x 3 trimestres
  - forfait 2 jours 85,20€ x 3 trimestres
  - forfait 3 jours 127,80€ x 3 trimestres
  - forfait 4 jours 170,40€ x 3 trimestres

#### 6. Délibération pour vote des taux d'imposition

##### **73 – Impôts et taxes : 616 419€**

Lors du débat d'orientation budgétaire, les élus ont accepté, sur proposition de Madame le Maire tenant compte :

- de la diminution des dotations de l'état (environ 20 000€ pour le pacte de responsabilité et de solidarité sur 2015),
- de la baisse déjà subie en 2014 (4 600€),
- des baisses annoncées à venir (20 000€ en 2016 et 20 000€ en 2017) ;

- par conséquent de la perte cumulée de la dotation globale de fonctionnement d'environ 145 000 € sur 4 ans, à périmètre constant de population,
- des charges liées aux changements des rythmes scolaires entraînant une dépense pour assurer les Temps d'Activités Périscolaires d'un montant de 25 000 € pour cette année,
- des courriers reçus du syndicat SILY, Syndicat Intercommunal de la Queue les Yvelines, prévoyant la réalisation de travaux d'aménagement de parking, réfection et construction de gymnase nécessitant un appel à cotisation supplémentaire annuel de 5 € par habitant soit 10 000 € /an,
- le reclassement du personnel communal de catégorie C : 14 000 €, sans oublier les changements d'échelons
- les augmentations des charges de fonctionnement tenant compte de l'augmentation des tarifs tels que l'énergie, le gaz, le carburant, l'affranchissement ...
- le souhait de maintenir un cadre de vie agréable pour nos administrés notamment par la poursuite de l'entretien de nos bâtiments communaux, de nos matériels et de nos équipements, de ne pas devoir supprimer des manifestations appréciées telles que le repas du 14 juillet, le feu d'artifice, les colis et le repas des aînés, le spectacle de Noël des enfants, la fête de Pâques etc ...

**d'appliquer une augmentation RAISONNABLE des coefficients des taxes d'habitation et du foncier bâti de 1.50 % et pour la taxe sur le foncier non bâti de 1%**

Taxe d'habitation de 14.58 % à 14.80 % (+ 1.50 %)	pour 293 780€
Impôt sur le foncier bâti de 16.58 % à 16.83 % ( 1.50 %)	pour 235 788€
Impôt sur le foncier non bâti de 25.28 % à 25.53 % (+1.00 %)	pour 74 471€
soit un produit fiscal attendu de	604 039€
avec dotation TAP et attribution CCPH pour prêt dortoir et cantine	12 000€
	616 039€

**Décision : Le conseil municipal vote l'augmentation des taux d'imposition, à la majorité, 2 abstentions, Jean-Bernard BESSARD, Jimmy PASQUIER, 1 contre, Jean-Marc GEUFFROY pour l'année 2015, ainsi présentées**

## **7. BUDGET COMMUNAL – Présentation et vote du budget primitif exercice 2015**

Présentation du budget primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement :	1 089 240.38€
Dépenses et Recettes d'investissement :	+ 1 632 859,08€
<b>Soit un budget total Dépenses et Recettes de</b>	<b>2 722 099.46€</b>

Quelques rappels sur les postes les plus importants :

### Fonctionnement « Dépenses »

#### **011 – Charges à caractère général : 376 910.00€**

**60** – Cantine – Energie – Fournitures d'entretien et de petit équipement – Carburants - Fournitures administratives

**61** – Prime assurance – Voies Réseaux (calcaire ...) – Contrats maintenance – Organismes de Contrôle - Etudes

**62** – Colis aînés – Frais téléphone – Fêtes et cérémonies – Affranchissement

#### **012 – Charges de Personnel : 424 850.00€**

#### **65 – Autres charges courantes : 208 013.00€**

**6553** – SDIS (Service d'Incendie et de Secours) - **6554** – contributions aux divers syndicats (siter, sily ...) - **6573** – Subvention pour le transport scolaire primaire - **6574** – subv.associations et CCAS

#### **66 – Charges financières : 60 208.49€**

Elles correspondent aux prêts figurant sur l'état de la dette distribué en réunion de DOB avec une prévision de 5 500€ pour remboursement d'une ligne de trésorerie si besoin. Les 2 prêts ARSI de 15 000€ et 5 200€, accordés par le Conseil Général pour les travaux de nos églises étant sans intérêt, il n'apparaît qu'un remboursement annuel de capital dans le compte 16.

**Fonctionnement « Recettes »**

**70 – Produits des services : 154 400€**

**7067** - Cantine – **7087** – Remboursement Assainissement pour l'entretien des stations d'épuration par le personnel communal - Vente coupons cars scolaires pour les syndicats

**73 – Impôts et taxes : 616 419€**

**74 – Dotations et Participations : 266 911€**

Tous les versements effectués par l'Etat

**013 (64) – Atténuations de charges : 30 000€**

Remboursement sur les rémunérations du personnel tels que les contrats CAE + les indemnités pour les arrêts de travail.

Quelques rappels des postes les plus importants :

**Investissement « Dépenses »**

**16 – Emprunts établissements de crédit : 222 589.84€** Remboursement capital sur emprunts Ecoles Prouais et Boutigny + ARSI (prêts églises et mises aux normes électriques à 0 %) + Voirie 2010 + réhabilitation de nos 3 bâtiments communaux + **160 000€** correspondant au remboursement de la 1<sup>ère</sup> partie de la TVA avancée par la Caisse d'Epargne (le solde soit 85 000€ sera remboursé en 2016)

**20 - 21 – Dépenses corporelles et 23 – Dépenses d'équipement, de constructions, de matériels : 974 341.91€** en correspondance avec les projets proposés en DOB qui seront réalisés en fonction des rentrées de subventions, de nos disponibilités

Le budget primitif fait apparaître un prêt d'équilibre pour la totalité des propositions avancées (objet du dernier débat d'orientation budgétaire) de 286 290.02€ TVA comprise et y compris la ligne de crédit pour assurer le relais. Une modification de compte a été demandée par le receveur percepteur, ce qui implique une opération de régularisation d'un montant de 568 690.23€. (Mauvaise imputation lors du passage initial de l'écriture comptable)

**Investissement « Recettes »**

**10 – Dotations et fonds propres : 193 546.61€** (TVA + TLE)

**13 – Subventions : 142 446.00€** Il s'agit des subventions déjà accordées (justificatifs)

**16 – Emprunt : 286 290.02€, ligne mise en place uniquement pour équilibrer le budget en tenant compte des projets sélectionnés dans le DOB (qui seront échelonnés ou abandonnés) avec l'éventualité de la mise en place d'une ligne de trésorerie dans l'attente du remboursement TVA l'année suivante.**

**Décision : Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget principal-primitif 2015 ainsi présenté**

**8. BUDGET annexe ASSAINISSEMENT - Approbation du compte administratif 2014**

Dépenses de fonctionnement	65 442.35€
Recettes de fonctionnement	95 890.84€
Dépenses d'investissement	27 551.32€
Recettes d'investissement	57 809.33€

**Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget assainissement**

**9. BUDGET annexe ASSAINISSEMENT - Présentation, approbation du compte de gestion 2014 du Receveur**

Le compte de gestion comporte des écritures en conformité avec celles du compte administratif 2014.

**Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2014 du budget assainissement**

#### **10. BUDGET annexe ASSAINISSEMENT - Affectation du résultat**

En fonctionnement :

Recettes 2014	95 865.14€
- Dépenses 2014	<u>65 442.35€</u>
	30 422.79€ = Excédent de fonctionnement de l'année 2014
	<b>222 691.67€ = Excédents reportés</b>
<b>Soit au TOTAL</b>	<b>253 114.46€ d'excédents</b>

En investissement :

Recettes 2014	57 809.33€
- Dépenses 2014	<u>27 551.32€</u>
	30 258.01€ = Excédent d'investissement de l'année 2014
	125 834.98€ Excédents reportés
<b>Soit au TOTAL</b>	<b>156 092.99€ d'excédents</b>

Ces différents calculs font ressortir un excédent global de 253 114.46 € + 156 092.99 € = 409 207.45€

Les restes à réaliser d'un montant de 354 173.21€ ont été reportés sur le budget primitif 2015.

De ce fait, la totalité des excédents est affecté au résultat global afin de couvrir les dépenses de la station de Prouais.

**409 207.45€ R1068**

En conséquence, aucun excédent passé en dehors du R 1068 pour 2015.

**Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat ainsi présenté**

#### **11. Délibération pour fixation du tarif de la redevance assainissement**

Pas de modification de la redevance assainissement

#### **12. BUDGET annexe ASSAINISSEMENT – Présentation et vote du budget primitif exercice 2015**

Le budget Primitif Assainissement est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à **84 400.00€**

Le budget Primitif Assainissement est équilibré en recettes et dépenses d'investissement à **866 894.81€** tenant compte dans la ligne emprunt de 170 393.36€, des prêts à taux zéro, des subventions de l'agence de l'eau et d'un prêt d'équilibre de 28 740.00€

**Décision : Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget assainissement 2015 ainsi présenté**

#### **13. BUDGET annexe TRANSPORT - Approbation du compte administratif 2014**

En fonctionnement Dépenses	29 530.06€
En fonctionnement Recettes	30 942.74€
En investissement Dépenses	0.00€
En investissement Recettes	77 305.38€ (dont 11 833€ d'amortissement du car et une régularisation d'écritures de 200 €)

**Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget transport**

#### **14. BUDGET annexe TRANSPORT - Présentation, approbation du compte de gestion 2014 du Receveur**

Le compte de gestion comporte des écritures en conformité avec celles du compte administratif 2014.

**Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2014 du budget transport**

#### **15. BUDGET annexe TRANSPORT - Affectation du résultat**

En fonctionnement :

Recettes d'exploitation 2014	30 942.74€
- Dépenses d'exploitation 2014	<u>29 530.06€</u>
	1 412.68€ = Excédent de fonctionnement de l'année 2014
	<b>18 343,28€ = Excédents reportés</b>
<b>Soit au TOTAL</b>	<b>19 755.96€ d'excédents</b>

En investissement :

Dépenses 2014	0.00€
Recettes 2014	<u>77 305.38€</u>
	- 65 272,38€ = Déficit d'investissement de l'année 2014
	<b>18 343,28€ = Excédents d'investissement reportés</b>
<b>Soit un TOTAL de</b>	<b>12 033.00€ d'excédents</b>
<b>soit un résultat global pour l'exercice 2014 de</b>	
	19 755.96€ (Excédents de fonctionnement) R002
	<u>+ 12 033.00€ (Excédents d'investissement) R001</u>
	= 31 788.96€

**Décision : Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat ainsi présenté**

#### **16. BUDGET annexe TRANSPORT – Présentation et vote du budget primitif exercice 2015**

Le budget Primitif du Transport Scolaire est équilibré en recettes et en dépenses d'exploitation à hauteur de 59 755.96€ tenant compte d'un excédent d'exploitation reporté de 19 755.96€.

Le budget Primitif du Transport Scolaire est en excédent de recettes de 12 033.00€. Il sera toujours en excédent d'investissement car nous n'avons pas de dépenses d'investissement puisqu'il enregistre uniquement l'amortissement de notre car.

**Décision : Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget transport 2015 ainsi présenté**

#### **17. Délibération pour signature d'un avenant de transfert entre EIFFAGE Olivet et EIFFAGE Ile de France/Centre dans le cadre du lot n°2 – transfert des effluents entre l'ancienne et la nouvelle station d'épuration à Prouais**

La société EIFFAGE Olivet a fusionné avec Eiffage Ile de France/Centre et dans le cadre d'un marché, il convient de régulariser administrativement cette démarche par un avenant de transfert.

**Décision : Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant de transfert entre EIFFAGE Olivet et EIFFAGE Ile de France/Centre**

#### **18. Délibération pour octroi d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Pour le bon fonctionnement du CCAS, il est nécessaire que la commune lui vire une participation de 11 796.00€ conformément aux projets votés lors de leur dernier conseil d'administration.

***Décision : Le conseil municipal décide l'octroi, à l'unanimité, d'une subvention de 11 796.00€ au Centre Communal d'Action Sociale.***

### **19. Informations et Questions diverses**

Madame le Maire informe les élus de la tenue du prochain conseil municipal le vendredi 17 avril 2015 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30